

2016

# Milieux aquatiques, les actions financées par l'agence de l'eau 2007-2015

*Principaux chiffres & enseignements*

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Photo : Jean-Louis Aubert

## Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, un enjeu prioritaire en Loire-Bretagne

La préservation et la restauration des milieux aquatiques est un enjeu prioritaire pour la reconquête d'un bon état des eaux. La prise en compte de cet enjeu dans le programme d'intervention de l'agence de l'eau s'est traduite par un accroissement régulier des aides attribuées à ces opérations au cours des dernières années.

Le nombre d'opérations est croissant, mais aussi leur ambition, ce qui témoigne de l'implication des acteurs pour la qualité des milieux aquatiques.

Le présent document s'appuie sur les différents suivis menés par l'agence de l'eau et les maîtres d'ouvrage. Il rend compte des résultats obtenus depuis 2007 dans ce domaine et en présente les principaux enseignements. Il illustre également les évolutions réglementaires intervenues durant la dernière décennie.

De la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 à l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, il montre le chemin pour mieux préserver et valoriser la richesse naturelle de milieux aquatiques vivants.

Martin GUTTON,  
Directeur général de l'agence de l'eau

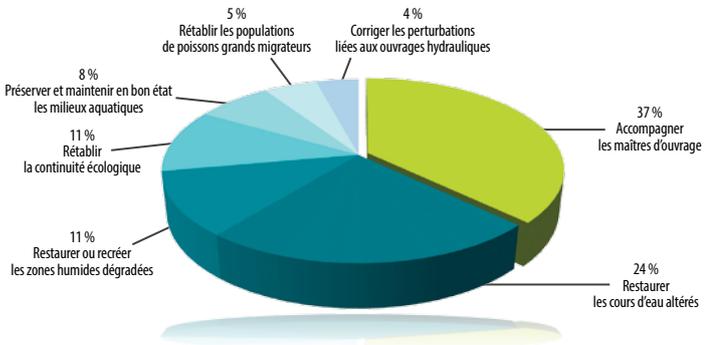


Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

Edition : Septembre 2016

La préservation et la restauration des milieux aquatiques sont des priorités des programmes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour restaurer un bon état des eaux. L'agence concentre ses financements sur les actions inscrites dans les programmes pluri-annuels des contrats territoriaux (voir la carte ci-dessous). Certaines sont réalisées dans le cadre du plan Loire.

## Les actions aidées



[www.eau-loire-bretagne.fr/nos\\_missions/aides\\_financieres/F10R\\_fiche-MAQ.pdf](http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/F10R_fiche-MAQ.pdf)



Photo : Nathalie Friaud



De 2007 à 2015  
**226 millions d'euros**  
 d'aide,  
 dont 60 % pour la  
 réalisation de **travaux**  
 et 40 % pour  
 l'**appui** aux maîtres  
 d'ouvrage et la réalisation  
 d'études.

## → Plus de 200 contrats milieux aquatiques

Le contrat territorial est l'outil central de mise en œuvre de la politique territoriale de l'agence de l'eau. Conclu entre l'agence et les différents partenaires concernés, il est élaboré pour une durée de 5 ans maximum renouvelable une fois.

Il définit l'engagement de chacun dans la mise en œuvre de programmes d'actions cohérents permettant l'atteinte des objectifs de bon état des eaux. Chaque contrat est accompagné par une cellule d'animation. Celle-ci réalise un bilan évaluatif des actions menées au terme des 5 ans.

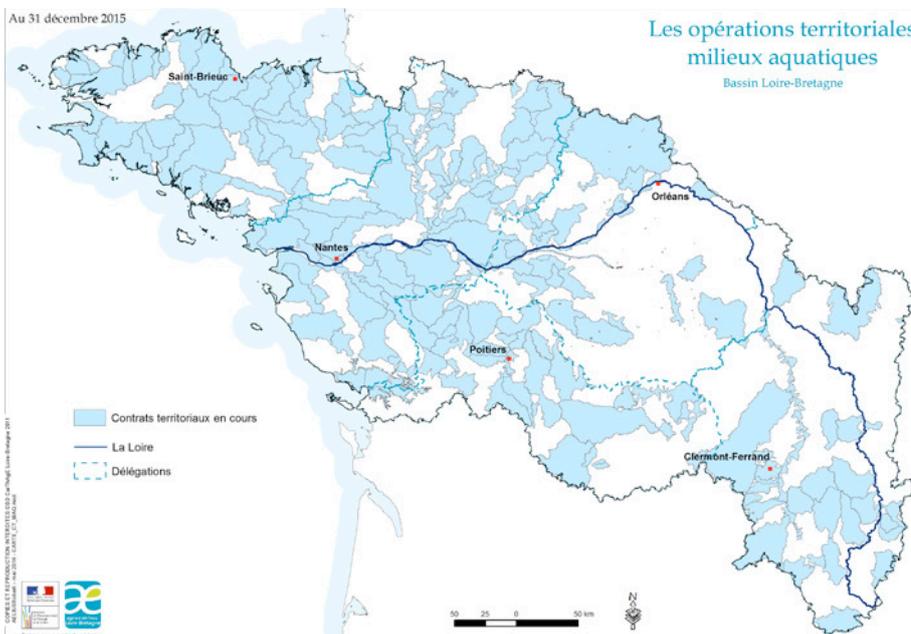


Photo : Alphonse Munoz

L'artificialisation des milieux a modifié les caractéristiques physiques (l'hydromorphologie) des cours d'eau et perturbé durablement l'équilibre des écosystèmes.

L'agence de l'eau finance les opérations de restauration des cours d'eau qui permettent de corriger ces altérations pour atteindre les objectifs de bon état.

Certaines de ces opérations, en particulier celles réalisées dans le lit des rivières, sont privilégiées du fait de leur fort impact sur l'hydromorphologie qui est un facteur déterminant de l'état des cours d'eau.

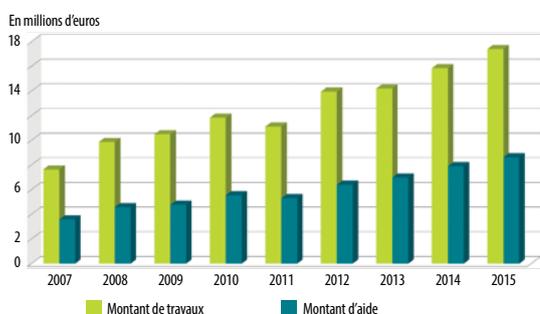
Il s'agit principalement d'opérations de reméandrement et de renaturation.



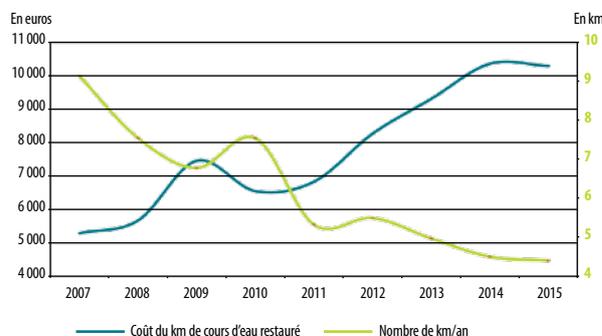
De 2007 à 2015  
**53 millions d'euros d'aide**  
ont permis de restaurer  
plus de **15 000 km de cours d'eau**

## → Des actions qui évoluent pour plus d'efficacité sur l'état des eaux

Evolution du montant de travaux et aides apportées à la restauration des cours d'eau (2007-2015)



Evolution du linéaire de cours d'eau restauré chaque année en km et évolution du coût de la restauration (2007-2015)



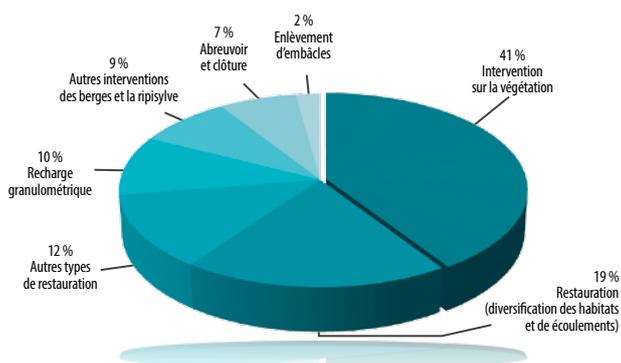
### Les enseignements

- Le coût du kilomètre de cours d'eau restauré passe progressivement de 5 000 euros en 2007 à 10 000 euros en 2015.
- Le linéaire de cours d'eau restaurés chaque année diminue : de 9 km en 2007, il est de moins de 5 km en 2015.

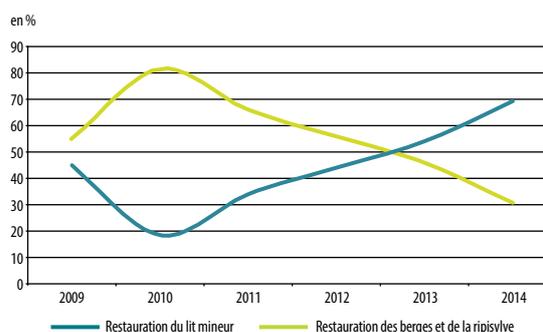
Cette double évolution reflète la mise en place d'interventions plus lourdes, donc plus coûteuses, pour agir directement sur la morphologie. Par conséquent, les linéaires restaurés diminuent, limités par la capacité financière des maîtres d'ouvrage.

Le graphe ci-après confirme cette tendance : à partir de 2010, les interventions sur la végétation des berges diminuent régulièrement au profit d'actions de restauration dans le lit mineur.

Typologie des travaux de restauration de cours d'eau en montant de travaux exprimé en pourcentage (2009-2014)



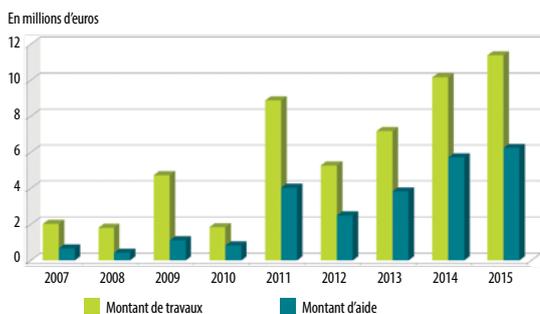
Typologie des travaux de restauration de cours d'eau en montant de travaux exprimé en pourcentage (2009-2014)



La continuité écologique comporte deux volets : la libre circulation des espèces et le transport des sédiments. Sa préservation et sa restauration constituent l'un des principaux enjeux pour atteindre le bon état des eaux.

Pour répondre à cet enjeu, l'agence de l'eau finance les opérations d'effacement, d'arasement, de gestion, d'équipement ou de contournement des ouvrages qui font obstacle à la continuité.

Évolution du montant de travaux et aides apportées pour la continuité écologique (2007-2015)



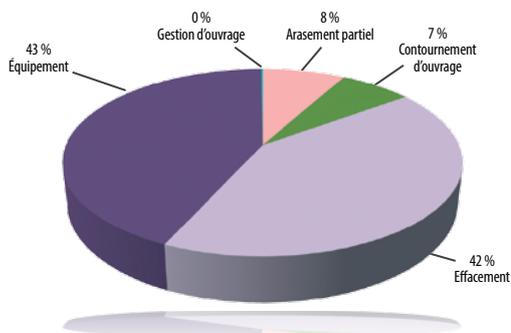
**REPÈRES** De 2007 à 2015  
**25 millions d'euros d'aide** ont permis de supprimer ou de rendre franchissables plus de **900 ouvrages**.

Le nombre d'ouvrages rendus franchissables chaque année est **multiplié par 10**.

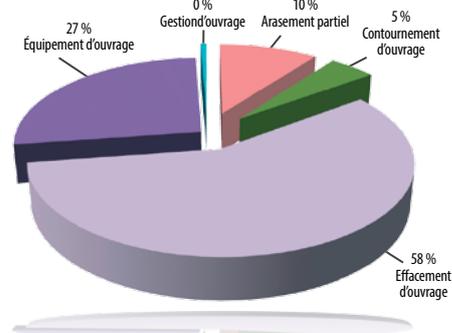
## → Des effacements d'ouvrages en forte progression

Ils représentent désormais la majorité des actions de restauration de la continuité.

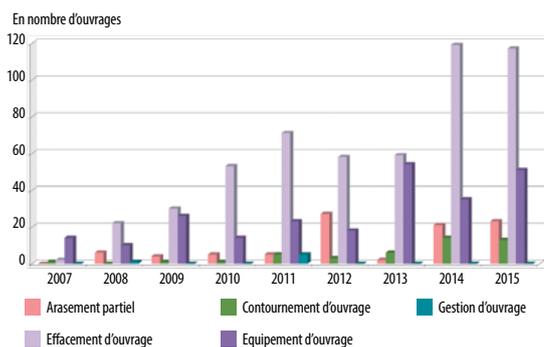
Aides apportées par typologie d'actions (2007-2015)



Typologie d'actions sur les obstacles à l'écoulement (2007-2015)



Répartition des typologies d'action par années (2007-2015)



## Les enseignements

- Un équipement coûte environ 2 fois plus cher qu'un effacement.
- 2 fois plus d'effacements que d'équipements sont réalisés chaque année.

## /// Exemple : l'effacement de l'ouvrage de Coat-Pirou sur l'Odet (Finistère)

L'Odet est un fleuve côtier classé « migrants » qui abrite notamment le saumon atlantique, une des espèces emblématiques de nos rivières bretonnes.

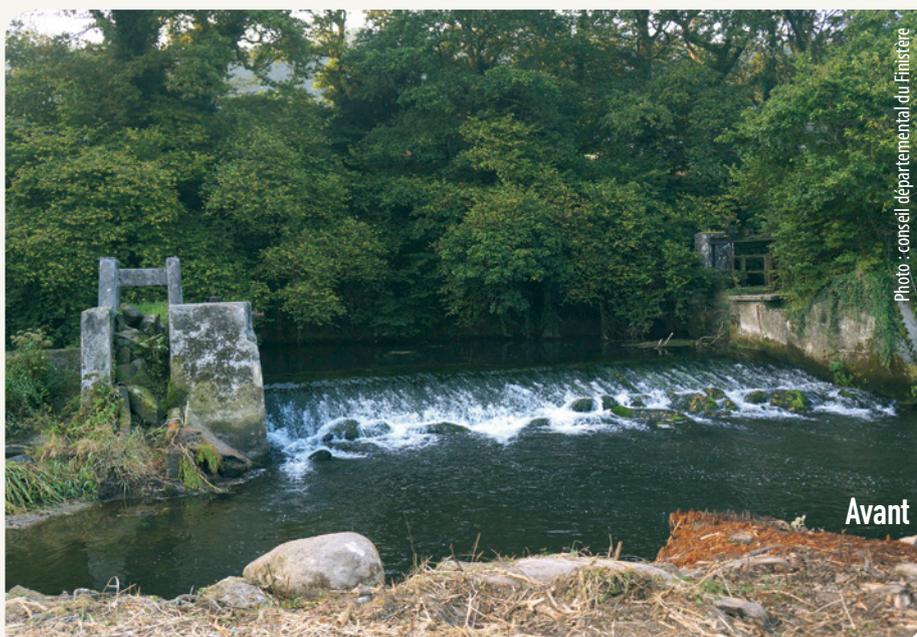
Depuis 1999, année de mise en place du premier contrat de restauration et d'entretien de l'Odet, de nombreuses actions en faveur de la protection et de la gestion des milieux naturels ont été réalisées. Sur ce bassin versant, la dynamique se poursuit

au travers des objectifs fixés dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage). C'est dans cette dynamique qu'a naturellement été engagée la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant de l'Odet.

L'ouvrage de Coat-Pirou, d'une hauteur de chute d'un peu plus d'un mètre, assurait autrefois l'alimentation en eau d'une pape-

terie, aujourd'hui désaffectée, et il entravait la libre circulation piscicole et sédimentaire. Entre temps le site a été acquis par le Département au titre des espaces naturels sensibles.

Au terme de quatre années de concertation, le projet d'effacement a abouti en septembre 2014.



### Les enseignements

- L'effacement d'un ouvrage sans usage.
  - Le respect des obligations réglementaires.
  - Un temps de concertation important mais indispensable pour concilier tous les usages et fonctions du cours d'eau.
  - Un coût global de 60 000 euros.
- 
- La sauvegarde sur site d'une espèce protégée : le Flûteau nageant.
  - La mise en valeur du site en intégrant le patrimoine industriel.
  - Un transit sédimentaire de nouveau fonctionnel
  - Le recensement de nouveaux sites d'habitats naturels.
  - 15 km de cours d'eau rendus accessibles aux usagers de la rivière.

Les milieux humides sont des réservoirs de biodiversité qui jouent un rôle essentiel dans la régulation des eaux et l'autoépuration et contribuent à l'atteinte du bon état des eaux. L'agence de l'eau finance les inventaires et les opérations de préservation et de restauration de ces milieux

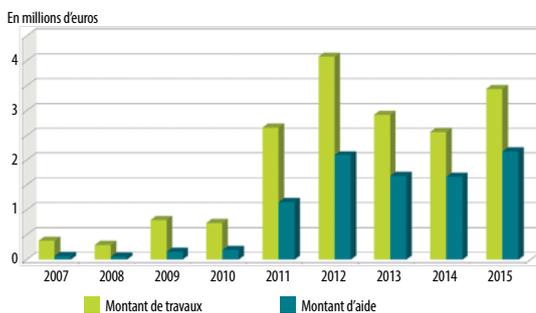
Leur connaissance et leur localisation est un préalable à l'action : en 2015, près de 40 % des communes du bassin disposent d'un inventaire.



Photo : Alphonse Munoz

## → Enrayer la disparition des milieux humides - Acquérir

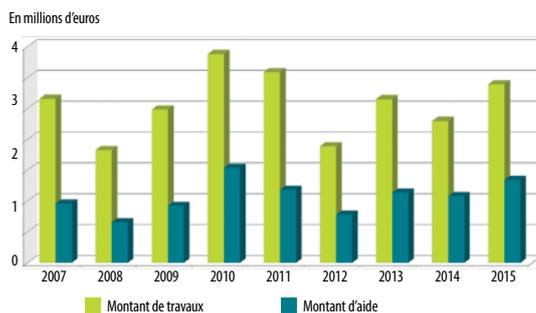
Évolution du coût de l'acquisition des milieux humides et aides apportées (2007-2015)



**REPÈRES** De 2007 à 2015  
**9 millions d'euros d'aide** ont permis l'acquisition de plus de **4 000 ha** de milieux humides. Les **surfaces acquises** ont été **multipliées par 6**.

## → Maintenir et améliorer les fonctionnalités et les services rendus - Restaurer

Évolution du montant de travaux et aides apportées pour la restauration de milieux aquatiques (2007-2015)



**REPÈRES** De 2007 à 2015  
**10 millions d'euros d'aide** ont permis de restaurer près de **13 000 ha** de milieux humides. Les actions financées portent principalement sur la **végétation**.



### Les enseignements

- L'acquisition doit être accompagnée par la mise en place d'un plan de gestion, financé par l'agence de l'eau, qui définit les actions à mettre en œuvre.
- Les opérations de restauration font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de leur efficacité. L'agence travaille avec différents partenaires à la consolidation d'indicateurs simples à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage.

En s'appuyant sur les objectifs de la plate-forme « eau – espaces – espèces » du plan Loire 2007-2013, le Conservatoire d'espaces naturels du Centre a engagé la restauration et la préservation de différents sites sur les grandes vallées alluviales de la région Centre-Val de Loire. Les actions ont été conduites dans le cadre de trois contrats territoriaux. Elles se sont déroulées sur 5 ans et leur coût s'est élevé à 1 million d'euros.

Ces actions ont permis :

- de conserver des milieux humides en bon état en évitant leur fermeture ;
- de préserver les fonctionnalités les plus pertinentes du patrimoine naturel, la biodiversité et la ressource en eau, en assurant la maîtrise foncière et d'usage ;
- de reconquérir des espaces en réhabilitant des terrains agricoles en prairies humides, propices à la reproduction du brochet ou à l'expansion des crues ;
- de restaurer les capacités hydrauliques naturelles de ces milieux humides, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, en limitant les obstacles à l'écoulement et en favorisant la submersion naturelle.



## Les enseignements

L'étude bilan-évaluation conduite en 2012 au terme de ce programme a montré que les actions ont permis d'atteindre les objectifs fixés :

- 3 844 ha entretenus, dont 2 346 par pâturage dans le cadre de l'opération Pasto'Loire ;
- 688 ha nouvellement maîtrisés ;
- des plans de gestion validés sur 1 431 ha ;
- 134 ha de milieux humides restaurés ;
- plus de 400 actions de sensibilisation permettant de valoriser et diffuser les connaissances.



Photo : I. Gravrand - CEN Centre-Val de Loire



Photo : Y. Siomneau - CEN Centre-Val de Loire



Photo : F. Hergott - CEN Centre-Val de Loire



Photo : N. Pointecouteau - CEN Centre-Val de Loire



Photo : I. Gravrand - CEN Centre-Val de Loire



Photo : B. Hébooth - CEN Centre-Val de Loire

### Délégation Armorique

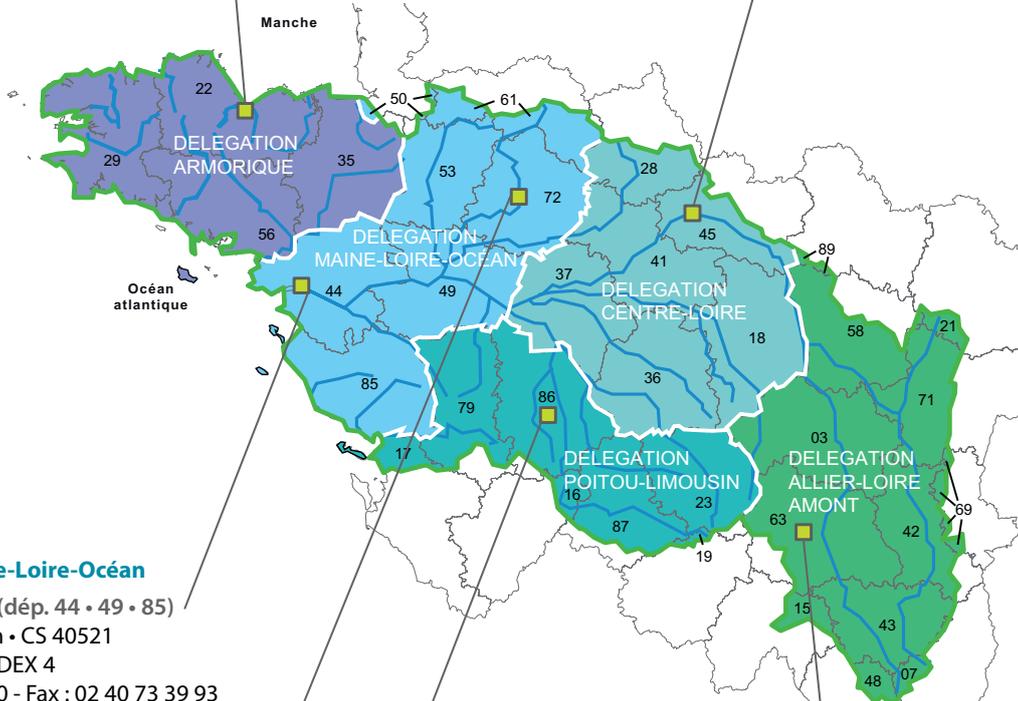
Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2    
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
webmestre@eau-loire-bretagne.fr  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)  
& [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

